



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt

Service régional
de l'alimentation

Besançon, le 17/12/2015

Objet : Reconduction annuelle au programme conformité
phytosanitaire emballages bois

Dossier suivi par : F. CHAILLET

Tél : 03.81.47.75.70 - Fax : 03.81.47.75.79

Mel : sral.draaf-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Réf: FC n° 15- 2172

SARL SCIERIE CHAUVIN Frères
A l'attention de Stéphane CHAUVIN
Route de Frasne
39250 MIGNOVILLARD

**PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À
L'EXPORTATION**

**CERTIFICAT DE
RECONDUCTION D'ADHESION**

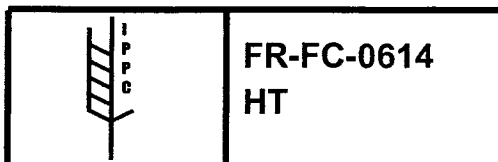
Conformément à l'article L 251-12 du Code rural, au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation et suite à l'inspection du 06/11/2015, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Service régional de l'alimentation reconduit pour la période du 17/12/2015 au 16/12/2016 l'adhésion au registre officiel du contrôle phytosanitaire de :

Nom / raison social : **SARL SCIERIE CHAUVIN Frères**
N° d'enregistrement : **FR- FC00614**
représenté par : **Monsieur Stéphane CHAUVIN**
Coordonnées : **Route de Frasne
39250 MIGNOVILLARD**

au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation, le numéro d'enregistrement étant : **FR-FC-00614**

L'utilisation de ce numéro doit être conforme aux engagements pris par la société sus-citée auprès de la DRAAF/SRAL en date du 06/01/2011. Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation (NIMP15), le marquage de l'entreprise est le suivant :

Traitement à la chaleur



Pour le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation,


Philippe GUILLEMARD